

DORVAL MANAGEURS SMALL CAP EURO

Code ISIN : FR0011645621 Part R (C) EUR

Société de gestion : Dorval Asset Management (Groupe BPCE)

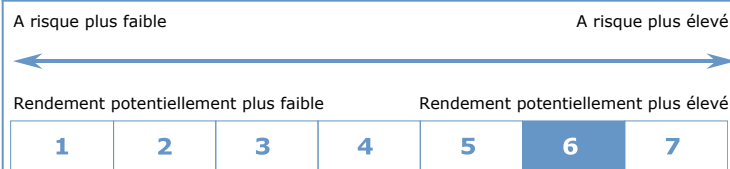
OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le Fonds a pour objectif de dégager, sur une durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de son Indicateur de Référence, le MSCI EMU Small Cap net total return, calculé dividendes nets réinvestis, en investissant sur des titres de l'Union européenne conformément aux critères du PEA et du PEA-PME et bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), encadrée par la politique d'investissement socialement responsable (ISR) de la Société de Gestion.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- L'univers d'investissement initial est principalement constitué de valeurs de petites et moyennes capitalisations de la zone euro. Dans le respect des critères du PEA et du PEA PME, le Fonds investira au moins 75% de son actif net dans ces valeurs. La construction du portefeuille repose sur : (a) une identification des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, (b) une sélection de valeurs au sein de ces thématiques d'investissement complétée par des titres retenus pour leur intérêt propre, (c) une répartition de ces valeurs dans le portefeuille, depuis une méthodologie propriétaire de notation qui combine 3 analyses et 3 notations : (1) une analyse financière qualitative et quantitative des éléments financiers passés et prospectifs, fondés sur les estimations des gestionnaires selon l'approche " GARP " (" croissance à prix raisonnable "). (2) une analyse extra-financière assise sur les enjeux ESG considérés comme les plus significatifs pour la Société de Gestion. L'approche retenue est de type "Best-in-Universe". Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant d'un provider externe, place la Gouvernance au coeur de l'analyse ESG et peut minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux. (3) une analyse du tandem " dirigeants / entreprises " depuis des critères qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'équipe dirigeante et aux instances de gouvernance et mesure leur aptitude à délivrer dans la durée un surcroît de croissance autour de 2 notions : qualités de " développeur " et qualités de " gestionnaire ". La note synthétique issue de ces analyses permet de sélectionner les valeurs et leur poids dans le portefeuille. Chaque analyse est révisée à minima annuellement et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ ou d'évènements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille. Une analyse de l'équilibre sectoriel, géographique voire de l'orientation de " styles de gestion " des investissements du Fonds est réalisée sans pour autant encadrer la construction du portefeuille. Les gestionnaires pourront détenir des titres de créances et/ou des liquidités pour une proportion maximum de 25% de l'actif. Les émetteurs choisis sont notés au minimum BBB par Standard & Poor's ou équivalent. La société de gestion s'appuie sur ses équipes et sa propre méthodologie pour l'évaluation du risque de crédit.

Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions de pays de la zone euro.

- L'exposition minimale du Fonds aux actions de la Zone Euro est de 60%. Afin de permettre l'éligibilité du Fonds au PEA ainsi qu'au PEA PME, le Fonds est investi à hauteur de 75% minimum en actions européennes émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part. L'OPCVM investit au minimum 30% de l'actif en instruments de fonds propres (actions - obligations remboursables en actions) émis par des sociétés ayant leur siège social en France, dont 10% minimum de TPE, PME ou ETI. Le respect de ces critères est apprécié lors de l'investissement du fonds dans les actions concernées. Le risque de change sera systématiquement couvert afin qu'il ne dépasse pas 10% de l'actif du fonds.
- Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés ou organisés, dans une limite de risque global du FCP d'une fois la valeur nette comptable, pouvant ainsi porter son exposition globale à 200% de l'actif net : (i) à des fins de couverture ou d'exposition au risque d'action, et, (ii) à des fins de couverture au risque de change.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 13h00 et exécutées quotidiennement. La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète une forte exposition du fonds aux marchés actions et aux petites capitalisations de l'Union Européenne dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les produits dérivés, futures ou options.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	2,26%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	En cas de performance positive, 20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, le MSCI EMU Small Cap net total return, calculé dividendes réinvestis, soit 0,40% pour l'exercice précédent.
------------------------------	---

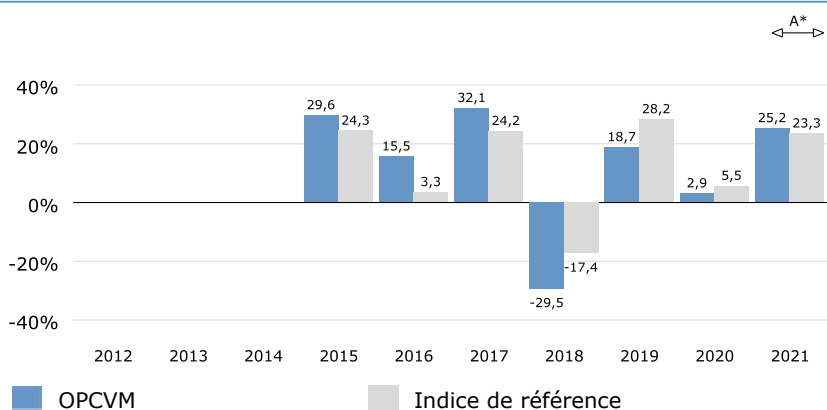
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.dorval-am.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: Pour la période antérieure au 31/03/2021, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité : la stratégie de gestion et le profil de risque ont été depuis modifiés.

■ Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

■ Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

■ **Année de création de l'OPCVM** : 2014.

■ **Année de création de la part R (C) EUR** : 2014.

■ **Devise** : Euro.

■ La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 rue de Gramont – 75002 PARIS ou à l'adresse électronique suivante : informations@dorval-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.dorval-am.com.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA, PEA PME (destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire au sens du Code monétaire et financier). Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.dorval-am.com.
- La responsabilité de Dorval Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.